

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION CORSICALOCATION

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de location avant ou pendant la réalisation du contrat de location. Cette acceptation du document et du contrat de location prendra effet lors de la signature du contrat de location établie par l'agence et ce pour toute la durée de celui-ci. Tout changement de condition particulière impliquera le fait d'établir un nouveau contrat en indiquant les nouvelles clauses. La signature du loueur aura la valeur juridique d'un document original.

SOMMAIRE

1 CONTRAT DE LOCATION

- 1.1 Définition du contrat.....
- 1.2 Clause du contrat
- 1.3 La signature.....
- 1.4 Durée de validité du contrat.....

2 LE VÉHICULE

- 2.1 Le tarif.....
- 2.2 Accident et dommage
- 2.3 Utilisation du véhicule.....
- 2.4 Amende et frais.....
- 2.5 Carburant.....
- 2.6 Propriété du véhicule.....
- 2.7 Biens personnels
- 2.8 Conducteur supplémentaire.....
- 2.9 Remise et Restitution.....
- 2.10 Option.....
- 2.11 État des lieux.....

3 CONDITIONS À REMPLIR POUR LOUER UN VÉHICULE

- 3.1 Documents nécessaires.....
- 3.2 Permis de conduire.....
- 3.3 Pièces d'identité.....
- 3.4 Pré-autorisation et dépôt.....
- 3.5 Règlement.....

4 DURANT LA LOCATION

- 4.1 Vous devez.....
- 4.2 Vous ne devez pas.....

5 PANNES ACCIDENT VOL

- 5.1 En cas de panne ?
- 5.2 En cas d'accident ?
- 5.3 En cas de vol ?

6 ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- 6.1 Conditions.....
- 6.2 Réclamer une annulation.....
- 6.3 Réclamer un remboursement.....

7 ASSURANCE

- 7.1 Conditions.....
- 7.2 Tableau récapitulatif des garanties.....
- 7.3 Packs Protections.....
- 7.4 Assurance aux tiers.....

8. DONNÉES PERSONNELLES

- 8.1 Information.....
- 8.2 Durée de conservation des données.....
- 8.3 Cookies.....

9 ACCES AUX SERVICES

- 9.1 Site web.....
- 9.2 Validation de réservation.....

CONTRAT DE LOCATION

1.1 Définition :

Le contrat de location définit les responsabilités entre le loueur et le locataire pour la location d'un véhicule et ses options souscrites, il comprend le rapport d'état des lieux à la remise du véhicule et à la restitution, les conditions générales de location, les options, le kilométrage, la date de début et de fin de contrat.

Le contrat est conclu entre l'agence et le conducteur principal désigné. Vous trouverez les renseignements comme la marque, le modèle du véhicule, sa référence et plusieurs autres informations concernant la voiture.

Avant de signer, le client doit lire attentivement les conditions générales de location.

Le client s'engage à payer le montant indiqué sur le contrat ou la facture qui a été remis par l'agence.

Le client s'engage aussi à régler tous les frais administratifs, coup applicable au vol, aux dommages, au nettoyage, au frais de péage, aux amendes de stationnement, de circulation ou à toute autre infraction au code de la route.

En signant le contrat le client accepte les conditions générales de location et le rapport d'état des lieux du véhicule.

LE VÉHICULE

2.1 Le tarif

Les tarifs figurant sur le site Internet de la société Corsicalocation sont des prix TTC en euro tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA sera répercuté sur le prix des services.

Le prix de la location du véhicule se calcule en fonction des facteurs suivants :

- Vos heures et dates de début et de fin
- Le lieu de prise en charge
- La catégorie de véhicules souhaité
- Les diverses options souscrites

Il peut contenir aussi d'autres frais, par exemple la taxe locale, frais environnemental, emplacement ou autre.

Il est possible d'ajouter des options comme siège bébé, réhausseur, parasol, conducteur supplémentaire, GPS, Cela implique un surcoût au tarif de base. Le montant est calculé en fonction de la durée de la location.

2.2 Accident et dommages

Comment sont calculés les coups et dommages de réparations sur le véhicule ?

Nous utilisons un barème pour calculer les coûts de réparation pour chaque sinistre ou incident causé sur le véhicule. Il s'appuie sur un coût moyen par catégorie de véhicule sélectionné en tenant compte des marques, modèle et du gabarit.

Les frais comprennent la valeur des pièces de rechange du constructeur d'origine, la prestation de service du garage qui effectuera les réparations.

Si le véhicule est immobilisé il doit être envoyé en réparation ; des frais d'immobilisation vous seront facturés.

En cas de sinistre la caution sera totalement récupérée par l'agence.

En cas de dommages seuls les montants de réparations seront facturés et la caution sera rendue au client.

En cas de sinistre causé par un tiers non désigné (Nom, adresse, Permis, téléphone, assurance) les frais de réparations seront à la charge du locataire.

2.3 Utilisation du véhicule

Le client mentionné sur le contrat est le responsable du véhicule tout au long de la période indiquée dessus. Le conducteur s'engage à prendre soin du véhicule loué mis à disposition par l'agence ainsi que ses accessoires, à vérifier de temps en temps les niveaux d'huile, pression de pneu, éléments de sécurité etc... Ainsi qu'à s'assurer que le véhicule demeure en état de circuler tout au long de la location. Il est interdit au Client ou à tout Conducteur autorisé de procéder à des réparations sur le véhicule loué sans l'accord exprès et préalable du Loueur Corsicalocation.

Le Client et tout Conducteur autorisé s'engagent par ailleurs à garder les clés du véhicule en leur possession, à utiliser le dispositif antivol et à fermer le véhicule en conservant auprès d'eux les titres de circulation.

D'une manière générale, le Client et tout Conducteur autorisé sont tenus de respecter les dispositions du Code de la route et de s'abstenir de toute conduite imprudente.

2.4 Amendes et frais

Le client est entièrement responsable des amendes et frais liés à son utilisation et ce pendant toute la durée de la location.

Exemple :

- Frais de péages
- Amende de stationnement gênant ou interdit
- Frais de remorquage
- Frais de parking
- Frais d'immobilisation
- Amende liée au non-respect du code de la route

En signant le contrat vous nous donnez le droit de prélever le montant des frais qui correspondent au type d'exemple mentionné ci-dessus.

Ainsi vous acceptez que nous communiquions vos données et coordonnées personnelles aux autorités ou entreprises privées compétentes ayant établi l'amende ou redevance qui vous concerne qui permettra de vous recontacter pour vous transmettre la ou les facture(s) et document(s) administratifs liés.

Si le véhicule de location est saisi par la police, les douanes aux autres autorités il vous incombera de payer :

- L'organisme qui l'a établi

- L'amende ou la redevance
- Frais administratifs

Vous serez contraint de régler les pertes de revenus locatifs d'une immobilisation du véhicule.

2.5 Carburant

Le carburant sera en général fourni avec le réservoir plein.

Vous devez restituer le véhicule à l'agence avec le réservoir plein de carburant tel indiqué sur le contrat de location.

Nous vous conseillons de faire le plein de carburant à la station la plus proche de l'agence dans laquelle vous rendez le véhicule le jour J. Il est recommandé de conserver la facture ou le ticket de carburant et de le présenter à l'agent. Si la voiture est restituée sans le plein, vous serez facturé au titre du carburant correspondant aux litres manquants dans le véhicule.

2.6 Propriété du véhicule

Le véhicule et tous ses accessoires sont la propriété soit du loueur ou d'un tiers. Tout conducteur autorisé n'a le droit de sous-louer le véhicule ou ces accessoires ou de procéder à des modifications.

2.7 Biens personnels

Les effets personnels embarqués dans le véhicule par le client ne sont pas assurés par l'agence.

Le client reconnaît à la restitution des clés de la voiture, avoir fait le tour dans l'habitacle et que ses accessoires ou éléments ne soient plus dans la voiture.

Pour réclamer tout effet personnel oublié dans l'un des véhicules de location vous devrez présenter une pièce d'identité valide comme le permis de conduire, passeport, justificatif de domicile ou autre. Il vous sera remis un formulaire à remplir et à retourner signer avec une déclaration. Si vous demandez à une tierce personne de récupérer vos affaires personnelles à votre place elle devra présenter un courrier, lettre ou tout autre justificatif de votre part pour lui permettre de les récupérer.

2.8 Conducteur supplémentaire

Il est possible d'inclure un conducteur supplémentaire pendant toute la durée de location s'il respecte toutes les conditions. Des frais viennent s'ajouter au tarif de base.

2.9 Remise et restitution

Le véhicule est livré à la sortie du terminal de l'aéroport.

La remise du véhicule peut se faire sur deux endroits différents avec des frais qui s'ajoutent au tarif de base.

Lors de la remise du véhicule plusieurs étapes sont à suivre :

- Contrôle des papiers du conducteur
- État des lieux du véhicule à l'intérieur et extérieur
- Rappel des règles de sécurité
- Signature du contrat première partie
- Connaissance des conditions générales de location

Une fois toutes ces étapes réalisées, l'agent remet les clés du véhicule au client qui peut débiter sa période de location.

La restitution du véhicule se fait automatiquement devant le terminal de l'aéroport sauf si une option a été souscrite pour déposer le véhicule ailleurs que cette endroit.

Pour tout changement de restitution il faudra le signaler à l'agence de location 48 heures avant la remise des clefs. Il n'est pas possible de rendre le véhicule en dehors des heures d'ouverture normal de l'agence. Il est formellement interdit de laisser le véhicule sans remplir la deuxième partie du contrat. Pour une restitution anticipée en avance aucune offre ou frais réduit ne vous seront appliqués.

Pour la restitution du véhicule elle se déroule comme cela :

- Arrêt du moteur
- État des lieux extérieur et intérieur du véhicule avec le client
- Contrôle de la présence du plein d'essence
- Contrôle de la présence des accessoires fournis lors du départ
- Signature de la deuxième partie par le locataire et l'agence

Une fois ces étapes réalisées le conducteur remet les clés à l'agent et une copie du contrat par mail est envoyé au client.

2.10 Options

Nous proposons divers produits pour votre séjour à fin qu'il se passe au mieux. Vous pourrez louer ses équipements qui seront ajoutés à votre contrat. (Siège bébé, parasol, pare-soleil etc...)

2.11 État des lieux

Tous nos véhicules de notre flotte automobile sont entretenus tout au long de l'année conformément aux normes recommandées par le constructeur.

En cas de dommages sur le véhicule il devra être notifié au début sur le contrat.

Aucun frais sera retenu par des dommages mineurs, exemple :

- Rayures : 15 mm de long ou si elles n'ont pas abîmé la peinture du véhicule
- Bosse ou enfoncement : Si elles font 10mm de diamètre
- Éclat : Moins de 2mm de diamètre
- Tapis : Déchirure de 15 mm
- Jantes ou enjoliveurs : sans éraflure, rayures ou fissuration
- Intérieur : tâche ou marque pouvant être nettoyé ou effacé sans complication
- Siège : Déchirure de moins de 22 mm de diamètre

Si toutes les conditions sont respectées il n'y aura pas de frais supplémentaire concernant les dommages liés aux véhicules.

Vous devez inspecter le véhicule lors de la livraison avec l'agent, tout défaut même mineur doit être inscrit sur le contrat au départ. Il est dans votre intérêt de vérifier tout défaut que le véhicule peut présenter lors de la remise des clefs. En signant le contrat de location vous vous engagez à régler tout défaut supplémentaire venant s'ajouter au véhicule lors de la restitution.

3.1 Documents nécessaires

Pour pouvoir louer un véhicule il faut vous munir du permis de conduire et d'une pièce d'identité valide. Vous devez être reconnaissable sur la photo de votre pièce d'identité. Nous acceptons aussi les passeports ou toute autre carte d'identité, pièce délivrée par un gouvernement. Les documents présentés doivent être au nom du conducteur désigné sur le contrat de location et non celui d'un des passagers à bord.

3.2 Permis de conduire

Vous devez présenter un permis de conduire valable dans le pays de l'agence pour toute la durée de location.

Il faut être détenteur d'un permis de conduire de plus d'un an et être âgé d'au moins 21 ans.

Si le conducteur n'est pas en mesure de présenter un permis de conduire valide il ne pourra pas conduire le véhicule. Une condamnation qui figure sur le permis de conduire n'empêchera pas automatiquement un conducteur de louer un véhicule, tout dépend de la situation.

3.3 Pièce d'identité

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité valide avec photo elle vous sera également demandée lors de remise des clefs.

3.4 Pré-autorisation et dépôt

Une pré-autorisation vous permet de bloquer une somme d'argent sur votre compte en banque. Une fois la pré-autorisation effectuée vous ne serez plus en mesure d'utiliser cette somme pour toute autre achat ou utilité, tant que votre banque n'aura pas levé la pré autorisation.

Une pré-autorisation vous sera demandée lors de la remise du véhicule celle-ci dépendra de la catégorie du véhicule.

En cas de frais supplémentaires qui viennent s'ajouter à la fin de la location, exemple : dommage, sinistre, défaut de plein de carburant, propreté intérieure ou extérieure, ils vous seront pris sur le dépôt de garanti. Vous devez obligatoirement utiliser la carte au même nom que celui désigné sur le contrat de location pour effectuer cette garantie.

Cette pré-autorisation est valable 30 jours.

Remarque : En cas de défaut de pré-autorisation par carte bancaire le jour de la remise du véhicule, un montant équivalent en liquide vous sera demandé. En cas d'impossibilité de ces deux méthodes de paiement la voiture ne pourra être remis au locataire et le montant de la location restera acquise au loueur.

3.5 Règlement

Le montant total de la location est à régler lors de la réservation du véhicule. Nous acceptons plusieurs modes de paiements, ils diffèrent par rapport au type de réservation.

Pour les cartes de paiement, elles doivent être au même nom que le conducteur désigné sur le contrat.

Moyen de paiement accepté : Carte bancaire, espèce.

Cartes de paiement autorisées :

- American Express
- Carte de crédit Visa
- Carte de crédit Mastercard
- Carte de crédit Visa électron

Toutes les réservations quelle que soit leur origine sont payables en euros.

La société Corsicalocation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais le produit sera facturé sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité.

L'utilisateur s'engage à régler le prix affiché sur le site en euros. En cas de trop-perçu par la société Corsicalocation sur le montant des taxes de la carte grise du véhicule, le client devra formuler une demande par e-mail ou par formulaire de contact à la société Corsicalocation afin de demander le remboursement du trop-perçu.

DURANT LA LOCATION

4.1 Vous devez

- Utiliser le véhicule en respectant la réglementation du pays dans lequel vous conduisez
- Utiliser le bon carburant notifié sur le véhicule
- Nous appeler en cas de sinistre
- Établir le constat mis à disposition dans la boîte à gants du véhicule
- Prévenir l'agence en cas d'anomalie sur le véhicule

4.2 Vous ne devez pas

- Vous ne devez pas sous-louer le véhicule qui vous a été remis par l'agence
- Utiliser le véhicule pour faire du hors-piste
- Surcharger le véhicule
- Quitter la France
- Installer des appareils susceptibles de nuire aux véhicules
- Transporter des substances dangereuses toxiques ou illégales
- Utiliser le véhicule pour commettre un crime ou tout délit
- Transporter des animaux sans notre accord préalable
- Laisser une autre personne conduire autre que le conducteur désigné sur le contrat
- Réaliser des modifications sur le véhicule sans notre accord
- Conduire le véhicule sous l'influence d'alcools, de drogues ou tout autres produits stupéfiants ou médicaments susceptibles d'altérer la conduite
- Récupérer les papiers d'immatriculation et d'assurance dans le véhicule

PANNE, ACCIDENT, VOL

5.1 En cas de pannes ?

En cas de panne mécanique l'agence prend en compte selon des critères bien précis.

Les pannes imputables à une mauvaise utilisation du véhicule seront facturés.

- Batterie HS
- Mauvais carburant inséré dans le véhicule
- Perte des clés...
- Clou ou autre corps étranger dans un pneu : implique un changement des deux pneus a la charge du locataire.

Vous devez impérativement informer l'agence de toute panne ou incident sur le véhicule.

5.2 En cas d'accident ?

En cas de sinistre, le client devra informer le loueur et remettre le dossier de déclaration de sinistre. Le client dispose de 5 jours pour fournir les documents.

Ce dossier sera ensuite adressé directement à l'assureur qui a la charge de la gestion d'indemnisation des sinistres. En cas de sinistre responsable, le client devra s'acquitter de la franchise. Le client s'engage quel que soit la nature du sinistre à sauvegarder toutes les pièces et renseignements utiles pour les intérêts du loueur et de la compagnie d'assurance.

Le client devra en cas d'accident exécuter les obligations telles que, compléter le constat présent dans la boîte à gants de chaque véhicule mis à disposition.

Tarif HT :

RAYURE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
Pare-chocs	200	200	250	250
Rétroviseurs	60	60	60	60
Capot	250	250	300	300
Ailes avant	200	200	250	250
Ailes arrière	250	250	300	300
Portes	250	250	300	300
Coffre	250	250	300	300
Toit	300	300	350	350
Bas de caisse	250	250	300	300

BOSSE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
Pare-chocs	250	250	300	300
Rétroviseurs	60	60	60	60
Capot	300	300	350	350
Ailes avant	250	250	300	300
Ailes arrière	300	300	350	350
Portes	300	300	350	350
Coffre	300	300	350	350
Toit	350	350	400	400
Bas de caisse	300	300	350	350

REDRESSAGE	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
Pare-chocs	300	300	350	350
Rétroviseurs	80	80	80	80
Capot	350	350	400	400
Ailes avant	300	300	350	350
Ailes arrière	350	350	400	400
Portes	350	350	400	400
Coffre	350	350	400	400
Toit	400	400	450	450
Bas de caisse	350	350	400	400

Remarques : Les barèmes affichés ci-dessus peuvent évoluer en fonction des prix des pièces chez les fournisseurs.

A RAJOUTER :

- 50€ HT POUR ELEMENTS NACREE OU VERNIS TEINTEE / SPECIAL / MAT
- MONOGRAMME DE MARQUE OU MODELE SI BESOIN DE LES DEPOSER – PRIX EN FONCTION DU VEHICULE
- RACCORD PEINTURE POUR ELEMENTS ADJACENTS SI RAYURE/BOSSE/REDRESSAGE TROP PRES DE LA JONCTION DE L'ELEMENTS ADJACENT – 100€ HT

5.3 En cas de vol ?

En cas de vol de véhicule le client doit :

- Informer le loueur dans les plus brefs délais, au plus tard 48 heures suivant la découverte du vol afin de permettre à l'agence d'avoir accès aux données de localisation du véhicule.
- Déposer une plainte dans le même délai auprès des forces de l'ordre ou autorités compétentes. La copie du procès-verbal de dépôt de plainte doit être remis au loueur par le client.

Les clés originales de la voiture doivent être restitués à l'agence en cas de vol.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

6.1 Conditions

La demande de réclamation sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans certaines conditions nous pouvons demander la résiliation du contrat.

Vous pouvez effectuer une annulation et un remboursement en nous contactant directement par téléphone ou en passant par notre site internet www.corsicalocation.fr

Remarque : Les frais de transaction seront déduits du montant de la location en cas de remboursement.

6.2 Réclamer une annulation

Annulation

En cas d'annulation intervenant plus de 30 jours avant la date prévue de location, le montant est remboursé, seront soustraits à ce montant les frais de transaction

Annulation tardive

Si vous annulez votre réservation entre 10 jours et 48 heures avant la date prévue, un montant de 50% de la somme TTC vous sera facturé. Pour une annulation dans les 48 heures avant la location, le montant de la réservation restera acquise au loueur sauf en cas de force majeure* dûment justifiée.

Non présentation (« No show »)

À défaut d'annulation ou si le client ne se présente pas une heure après le début de la location, le montant total restera acquis au loueur.

Cas de force majeure*

Dans le cadre de la présente section, vous ne serez pas tenu responsable en cas d'annulation de la réservation ou de défaut de prise du véhicule dû à la survenance d'un cas de Force majeure.

Juridiquement, il y a force majeure lorsqu'un événement échappant à Votre contrôle, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, vous empêche d'exécuter le contrat de location, Si vous l'invoquez, il vous appartiendra d'établir que l'évènement est effectivement constitutif d'un cas de force majeure. Veuillez noter que les grèves, retards ou annulations de Votre moyen de transport (train, avion, etc.) ne seront pas considérés comme des cas de force majeure et ne Vous exonèrent pas de frais supplémentaires au titre d'annulation tardive ou de « non-présentation »

Exemple : annulation ou changement de date du vol par la compagnie, décès ou hospitalisation au nom de la personne qui a fait la réservation.

6.3 Réclamer un remboursement

Pour réclamer votre remboursement concernant votre réservation de voiture de location vous pouvez contacter l'agence par téléphone ou adresser directement un mail à l'adresse suivante

Corsicalocation@hotmail.com.

ASSURANCE

7.1 Conditions

Tout véhicule loué par l'agence est couvert par une assurance minimum responsabilité civile conformément à la réglementation en vigueur.

Si toutes les conditions obligatoires sont respectées, le client, ainsi que tout conducteur autorisé, sont protégés contre les conséquences financières de la responsabilité civile, dommages corporels ou matériels causés au tiers y compris les passagers du véhicule. Toute autre conducteur qui n'a pas été désigné sur le contrat n'est pas couvert par l'assurance de l'agence.

L'assurance obligatoire responsabilité civile ne fonctionne pas si :

- Le conducteur n'est pas celui inscrit sur le contrat
- En cas d'utilisation pour des essais, courses ou toute autre compétition
- En cas de fausse déclaration sur le contrat
- En cas de tentative de suicide ou d'escroquerie
- Au non-respect du code de la route

7.2 Tableau récapitulatif des garanties

Responsabilité civile obligatoire

L'assurance garantie les sinistres comme suit :

Garanties	Plafond maximum par sinistre
Dommages corporels	Sans limitation de somme
Dommages matériel	1 120 000€
Dommages immatériels-consécutifs	1 120 000€
Dont :	
Dommages à l'environnement	1 120 000€
Dommages causés aux avions	1 120 000€

Pour les sinistres survenus à l'étranger, les plafonds de garantie sont les plafonds légaux des pays dans lesquels le sinistre est survenu.

Responsabilité civile facultative

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Faute inexcusable	1 000 000€	-
Faute intentionnelle	1 000 000€	-
Responsabilité outils dont :		
Dommages corporels	1 000 000€	500€
Dommages matériel	1 000 000€	
Dommages immatériels-consécutifs	1 000 000€	

Pour les sinistres survenus à l'étranger, les plafonds de garantie sont les plafonds légaux des pays dans lesquels le sinistre est survenu.

Garanties de dommages

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Dommages accidentels	A concurrence de la valeur de remplacement*	Se reporter aux dispositions particulières
Dommages collision	A concurrence de la valeur de remplacement*	Se reporter aux dispositions particulières

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Incendie*/Explosion*	A concurrence de la valeur de remplacement *	Se reporter aux dispositions particulières
Vol et tentative de vol	A concurrence de la valeur de remplacement*	Se reporter aux dispositions particulières
Bris de glaces	Valeur de remplacement y compris frais de dépose et de pose	Franchise* éventuelle aux dispositions particulières
Attentats et événements assimilés	A concurrence de la valeur de remplacement *	Franchise* identique à celle de la garantie ayant entraîné cette extension
Evénements naturels	A concurrence de la valeur de remplacement *	Franchise* portée aux dispositions particulières
Catastrophes naturelles	A concurrence de la valeur de remplacement *	Conformément à la réglementation en vigueur

		au jour du sinistre
Catastrophe technologique	A concurrence de la valeur de remplacement *	-

Garanties annexes

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Immobilisation	€ 15 par jour (maximum 30 jours)	Selon dispositions particulières
Véhicule de remplacement	€ 45 par jour (maximum 30 jours)	Selon dispositions particulières
Dépannage remorquage		
• Véhicule de moins de 3,5 T	€ 500	-
• Véhicules de plus de 3,5 T	€ 1 500	-
Contenu du véhicule	€ 1 000	Sans. SAUF Vol* sans le véhicule lui-même : 10% du montant des dommages et 250 euros au minimum
Accessoires et équipements	€ 3 000	

Garantie protection du conducteur

Garanties	Plafond maximum par sinistre	Franchise
Protection du conducteur	€ 150 000	SANS

7.3 Packs protections

PACKS PROTECTION ASSURANCE

	BASIC ★	MEDIUM ★★	PREMIUM ★★★
Franchise :	1200.00 EUROS	600,00 EUROS	0,00 EUROS
Protection contre le vol	☑	☑	☑
Protection contre les dommages non responsable avec justificatif	Responsable des dommages jusqu'à la valeur totale du véhicule	Responsable des dommages jusqu'à la valeur totale du véhicule	☑
Protection Pneumatique et Batterie	✗	☑	☑
Protection bris de glace et phares	✗	✗	☑

Protection assistance	X	X	<input checked="" type="checkbox"/>
Biens et effets personnels	X	X	X
Dommages dus à la négligence du conducteur ou à des actes intentionnels	X	X	X
Incendie/explosion en raison de transport de marchandises dangereuses	X	X	X
Conducteurs non mentionnés dans le contrat de location.	X	X	X
Erreur de carburants	X	X	X
Casse ou perte des clés du véhicule	X	X	X
PRIX	0,00 EUROS /J	14,00 EUROS /J	30,00 EUROS /J

Certaines des protections proposées peuvent être rajouter une à une à celle de base

Protection bris de glace et phares	8,00 EUROS /J	Dommages dus à la négligence du conducteur ou à des actes intentionnels	8,00 EUROS /J
Protection Pneumatique et Batterie	8,00 EUROS /J	Incendie/explosion en raison de transport de marchandises dangereuses	8,00 EUROS /J
Protection assistance	8,00 EUROS /J	Conducteurs non mentionnés dans le contrat de location.	8,00 EUROS /J
Biens et effets personnels	8,00 EUROS /J	Erreur de carburants	8,00 EUROS /J

Protection vol et collision

La souscription à la protection vol et collision peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de dommages ou vol sur le véhicule.

Si le locataire contracte la protection vol et collision, il est responsable, selon le véhicule, d'une franchise de EUR 1200.00 à EUR 0,00. En outre, une réduction de la franchise est possible.

En cas de dommages par négligence grave ou intentionnelle, les droits relatifs à la couverture complète (incluant la protection vol) sont réduits ou perdus.

Si aucune couverture complète (incluant la protection vol) n'a été souscrite, le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule de location non causé par autrui, et doit répondre de la valeur totale du véhicule.

Nous offrons trois différents packs :

- Protection Basic (inclus dans la location)
- Protection Medium
- Protection Premium

Chacun de ces packs à un niveau de couverture et une réduction de franchise différents.

Qu'est-ce que les packs Protection contiennent ?

Protection Basic

Dans la plupart des cas, la protection Basic est déjà incluse dans le tarif de votre location.

La protection Basic limite votre responsabilité financière uniquement en cas de : vol du véhicule, de dommages causés au véhicule résultant d'une collision non responsable ou d'une tentative d'effraction.

Sont donc exclus de la protection Basic :

- Les dommages causés aux glaces, phares et pneus
- Le vol des effets personnels transportés
- Le vol ou les dommages causés aux clés du véhicule
- Les conséquences d'une erreur de carburant
- Protection assistance
- Protection Pneumatique et Batterie

Le montant de la franchise applicable dans le cadre de la protection Basic varie en fonction de la catégorie du véhicule loué et du pays dans lequel la location a ou aura lieu.

Veuillez noter que le protection basic est obligatoire et applicable pour chaque contrat de location.

Protection Medium

La protection Medium limite votre responsabilité financière en cas de : vol du véhicule, de dommages causés au véhicule du fait d'une collision non responsable ou d'une tentative d'effraction, dommages pneumatiques ou batterie.

La protection medium inclut également la protection personnelle accident pour le conducteur et les passagers du véhicule en cas de préjudice corporel ou décès.

Sont donc exclus de la protection Medium :

- Les effets personnels transportés
- Le vol ou dommages causés aux clés du véhicule
- Les conséquences d'une erreur de carburant.
- Protection assistance
- Protection bris de glace et phares

Protection Premium

La protection Premium limite votre responsabilité financière en cas de : vol du véhicule, de dommages causés au véhicule du fait d'une collision ou d'une tentative d'effraction, dommages causés aux vitres (bris de glace), phares ou pneumatiques.

La protection Premium inclut par ailleurs le rachat total de franchise, sauf en cas de location d'un véhicule de la catégorie Prestige.

Sont donc exclus de la protection Premium :

- Le vol ou dommages causés aux clés du véhicule
- Les conséquences d'une erreur de carburant.
- Biens et effets personnels
- Dommages dus à la négligence du conducteur ou à des actes intentionnels
- Incendie/explosion en raison de transport de marchandises dangereuses
- Conducteurs non mentionnés dans le contrat de location.

7.4 Assurance aux tiers

La couverture de l'assurance pour le véhicule loué comprend une assurance Responsabilité Civile avec une couverture illimitée pour dommages corporels, une couverture maximum de 1 million d'EUR pour dommages matériels.

Le transport de matériel dangereux n'est pas compris dans l'assurance. Toutes les protections seront considérées comme nulles, si le conducteur auteur d'un dommage n'est pas celui autorisé à conduire ou si le conducteur n'est plus en possession de son permis de conduire au moment des faits.

DONNÉES PERSONNELLES

8.1 Information

Les données personnelles du client remis au loueur sont destinées à l'exécution du contrat de location du véhicule. Le loueur s'engage à respecter les obligations de réglementation relative à la protection des données personnelles en vigueur. Ces informations qui lui sont données par le client sont nécessaires pour toute gestion de contrat de location ou réservation. Elles sont également conservées à des fins obligatoires que l'agence de location est tenue de respecter.

8.2 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel relatives aux clients ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation commerciale. Les données des clients utilisées à des fins de prospection commerciale pourront être conservées pendant un délai de cinq ans à compter de la fin de la relation commerciale. Au terme de ce délai de cinq ans, le Prestataire pourra reprendre contact avec la personne concernée afin de savoir si elle souhaite continuer à recevoir des sollicitations commerciales. En l'absence de réponse positive et explicite de la personne, les données seront supprimées ou archivées conformément aux dispositions en vigueur.

8.3 Cookies

Le site peut collecter automatiquement des informations standards. Toutes les informations collectées indirectement ne seront utilisées que pour suivre le volume, le type et la configuration du trafic utilisant ce site, pour en développer la conception et l'agencement et à d'autres fins administratives et de planification et plus généralement pour améliorer le service que nous vous offrons.

ACCES AU SERVICE

9.1 Site web

Le site est accessible gratuitement à tout Utilisateur ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder au service sont à sa charge (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.).

Le site met en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès de qualité à ses services. www.corsicalocation.fr, s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir la Plateforme accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Néanmoins, l'accès à la Plateforme pourra être temporairement suspendu, sans préavis, en raison d'opérations techniques de maintenance, de migration, de mises à jour ou en raison de pannes ou de contraintes liées au fonctionnement des réseaux.

Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur n'engage pas la responsabilité de www.corsicalocation.fr.

En outre, www.corsicalocation.fr, se réserve le droit de modifier ou d'interrompre, à sa seule discrétion, de manière temporaire ou permanente, tout ou partie de l'accès à la Plateforme ou de ses fonctionnalités. L'Utilisateur s'engage à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption, à la suspension ou à la modification du présent contrat.

L'utilisateur a la possibilité de contacter le site par messagerie électronique à l'adresse Contact@corsicalocation.fr.

Toute question relative à un dossier doit être adressée par mail ou formulaire de contact. Le numéro de téléphone indiqué sur le site est un numéro d'assistance et non un numéro de Service Après-Vente. *

9.2 Validation de réservation

Toute commande figurant sur le site Internet www.corsicalocation.fr suppose l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de location sans exception ni réserve. La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées. Un récapitulatif des informations de la commande sera communiqué à l'adresse e-mail de confirmation de la commande ou affiché directement sur le site internet.

La société Corsicalocation se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème d'approvisionnement, ou en cas de difficulté concernant la commande reçue.

Une réservation porte uniquement sur une catégorie de véhicules et le prix correspondant, tels que choisis par le Client, non sur la marque et le modèle du véhicule.